

29 mai Commission

Malais des Tuileries

Procès-Verbaux

des séances tenues par la Commission chargée d'examiner la question des Cuiberies,
nommée par le Sénat le 29 mai 1870.

Cette commission est ainsi composée :

- 1^{er} Bureau Ernest Picard .
- 2^e " " Laboulaye .
- 3^e " " Caillaux
- 4^e " " 9^{at} Riffault
- 5^e " " Maletus .
- 6^e " " M^{is} De Franckien
- 7^e " " Mounet
- 8^e " " Schalcher
- 9^e " " Robert-Dehault

Réunion du 30 mai 1870.

La Commission se réunit le 30 mai, elle est présidée par son
Doyen d'âge M^r Schalcher, M. Maletus remplit les fonctions
de secrétaire.

Chacun des membres de la Commission est invité à rendre
compte du mandat qu'il a reçu de son Bureau.

1^{er} Bureau. M^r Picard critique le projet en disant que
l'auteur prenait la place du gouvernement, et il trouve qu'il y
aurait des inconvénients à faire prendre l'initiative de cette
mesure au Sénat; au fond, il serait d'avis de conserver ou
de rétablir l'œuvre de M. Libert de bonne d'un manière excessive.
Mais il insiste pour que la responsabilité du gouvernement
ne soit pas dégagée.

2^{em} Bureau. M^r Laboulaye a soutenu qu'il appartenait

2

aux corps législatifs de faire connaître au Gouvernement ses résolutions sur cette question et non pas d'en laisser l'initiative à ce dernier.

3^e Bureau - M. Caillaux veut tout d'abord que l'on évacue les ruines, sauf à examiner et décider plus tard quelle serait l'utilisation de leur emplacement.

4^e Bureau - M. Le g^oe Riffaut partant du principe que les ruines actuelles ne peuvent être utilisées, veut que le terrain tout d'abord soit débarrassé, sauf à examiner dans la suite ce que l'on fera de l'emplacement.

5^e Bureau - M. Walrus a été opposé à la nomination d'une commission car il pensait qu'il était préférable de l'entendre avec le Gouvernement.

6^e Bureau - M. De Franchin a soutenu qu'il fallait examiner la question avec attention et qu'il fallait conserver les ruines pour perpétuer le souvenir des excès auxquels peuvent conduire les discordes civiles. ~~Le discours n'était pas trop laudable.~~

7^e Bureau - M. Mornet déclare que l'intitulé de la proposition a été erroné, et qu'il y aurait lieu de la modifier, en ce sens qu'il fallait la présenter comme une résolution - au fond la responsabilité du Gouvernement sera déchargée par l'étude de la Commission, et l'initiative du Sénat doit être maintenue.

8^e Bureau - M. Schalcher n'a pas discuté la proposition et elle-même, il a soutenu que l'emplacement devrait être utilisé pour restaurer le monument dans la façade de Philibert Delorme.

9^e Bureau - M. Robert-Dehaute a exprimé le désir de conserver la partie extérieure et consolidant l'intérieur. Il faudrait être sûr que l'on ne peut rien conserver, dans ce cas il faudrait débarrasser le terrain, mais c'est une étude sérieuse à faire.

La Commission procède ensuite à l'élection du

soy Président et de soy secrétaire.

Le 1^{er} tour de scrutin pour la nomination du Président donne les résultats suivants :

Laboulaye.	3.	
Schalcher	3.	pas de résultat.
Caillaux	2.	
Riffault	1.	

Au deuxième tour les voix se divisent ainsi :

Laboulaye 6 voix.

Schalcher 3.

M. Laboulaye ayant obtenu la majorité absolue est élu Président et occupe le fauteuil.

Le scrutin pour la nomination du secrétaire donne les résultats suivants :

Mornet 5

Robert Dehault 3

Walens 1.

M. Mornet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu secrétaire.

La Commission décide qu'à sa première réunion, elle entendra M. le Ministre des Travaux publics.

Le secrétaire est invité à prévenir M. le Ministre de cette décision et à lui demander son jour et son heure.

Le Président lève la séance.

Le Président de la C⁰².

Le secrétaire

Alfred Mornet

Le Laboulaye

4
Séance du 7 juin.

Etaients présents : MM^{rs} Laboulaye, président-
Schalcher, G^{al} Riffault, Caillaux, Robert-Debout,
de Transclien, Monnet.

M^r Le Ministre des Travaux publics assiste à la réunion.

M^r Le Ministre a la parole.

Dès 1871, dit-il, mes prédécesseurs ont été préoccupés de la question
du palais des Tuileries, à cette époque M^r Lefuel estimait la
Dépense de reconstruction à 8 millions 700,000^t. Ces restes
du Palais ont beaucoup souffert depuis, le mal s'est accru,
et la Dépense est devenue plus considérable.

Les architectes sont en désaccord sur cette question, celui qui
est particulièrement chargé des palais nationaux ne semble
pas être d'avis d'une restauration des Tuileries.

Monseigneur le Ministre ajoute, qu'à priori il était partisan de
la conservation du palais et que c'est dans ce sentiment
qu'il a étudié la question. aujourd'hui ses renseignements
sur l'état des ruines ne sont pas assez précis, pour avoir
une opinion bien arrêtée, mais supprimer ce qui reste des
Tuileries sans une nécessité absolue lui paraîtrait très-
regrettable. Avant que le Sénat fut saisi de la question,
il avait lui-même l'intention de nommer une commission
d'hommes compétents chargés d'étudier cette intéressante question,
mais par suite de l'initiative prise par le Sénat, il se
met à la disposition de la C^m pour arriver le plus
possible à la meilleure solution.

Une assez longue discussion engagée entre MM^{rs}
L^{gal} Riffault, Caillaux, Schalcher, de Transclien et
Monnet, sur la question de savoir si la C^m se désaisira
du projet pour laisser pleine et entière liberté au Ministre.
MM^{rs} Malens, Laboulaye et Robert-Debout prennent
part à cette discussion, et la majorité de la Commission

décide qu'elle verra saisie de la question, et qu'elle fera toutes
 ses efforts pour arriver à une solution la plus tôt possible —
~~après un échange d'observations sur le projet de loi de M. de la Roche-Beaucourt~~
~~après un échange d'observations sur le projet de loi de M. de la Roche-Beaucourt~~
~~après un échange d'observations sur le projet de loi de M. de la Roche-Beaucourt~~
 après un échange d'observations sur le projet de loi de M. de la Roche-Beaucourt
 que le ~~Ministre~~ ~~proposera~~ une commission
 consultative d'architectes et d'hommes compétents en semblable matière, qui sera
 et compétents pour juger la question de cette nature et qui se verra
 chargée de faire très-prochainement à la C^{de} parlementaire
 un rapport sur l'état actuel des ruines des triteries, et sur
 le parti qu'il est ^{sur} possible d'en tirer —

En se séparant la C^{de} décide qu'elle ne se réunira
 que lorsque le travail demandé pourra lui être présenté
 et pourra être discuté, après l'examen qu'elle fera elle-même
 des ruines.

Le Président lève la séance —

Le Secrétaire.

Alfred Monnet

Le Président

Le Laboulaye

6
Séance du 6 juillet

Étaient présents : MM^{rs} Laboulaye, Président, Caillaux, Robert-Debout, Walens, et Mounet secrétaire.

M^r Schescher, président de la C^{on} du code colonial réunie à la même heure, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M^r Le Président dépose un projet de reconstruction des tuileries, extrait du journal la France. L'auteur qui ne se fait pas connaître demande que les projets concernant cette reconstruction soient mis au concours.

Plusieurs membres expriment le regret du retard que M^r Le Ministre des Travaux publics apporte dans la nomination de la Commission consultative, dont la création a été convenue à la dernière séance, entre M^r Le Ministre et la Commission. Tous les retards qui pourront être apportés dans l'étude de cette question seront regrettables.

M^r Le Président propose de nommer dès aujourd'hui le rapporteur de la Commission.

M^r Walens trouve cette désignation prématurée, M^r Caillaux lui répond.
La C^{on} consulte décide qu'il est opportun de nommer son rapporteur.
Le scrutin est ouvert :

M^r Mounet obtient 4 voix

M^r Laboulaye — 1 —

En conséquence, M^r Mounet est nommé rapporteur.

La C^{on} charge son rapporteur, pour le cas où la nomination de la C^{on} ^{des auxiliaires} consultative, tarderait à se produire, de s'adresser en son nom à M^r le Ministre des Travaux publics pour lui rappeler l'engagement pris à la dernière séance.

La séance est levée.

Le Secrétaire

Alfred Mounet

Le Président

E. Laboulaye

7

Séance du 11 juillet 1876.

Étaient Présents : MM^s Laboulaye, Trépoignant, Caillaux, G^{al}
Riffaut, M^{arquis} de Franckien, Robert-Dehaut, Malens, Mornet, *etc.*

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M^{le} Le Président expose à la C^{om} que depuis la dernière séance un fait qui lui semble atteindre les pouvoirs dont la C^{om} a été investie par le Sénat, s'est produit. Le Journal officiel du 7 juillet a publié un arrêté de M^{le} Le Ministre des Travaux publics nommant une C^{om} chargée d'examiner la question du Palais des tulleteries et composée de 10 sénateurs de droite et six personnes étrangères aux deux chambres.

La C^{om} est appelée à délibérer sur cette question nouvelle.

M^{le} Caillaux trouve que la dignité de la C^{om} sénatoriale est atteinte par la nomination de cette commission extra-parlementaire qui ne peut pas être assimilée à celle promise par le Ministre, et il lui paraît nécessaire de faire connaître cet incident au Sénat.

M^{le} Le Marquis de Franckien partage l'avis de M^{le} Caillaux.

M^{le} Mornet, préoccupé des difficultés que l'arrêté ministériel créait à la marche des travaux de la C^{om} a rédigé la note suivante dont il donne lecture à la C^{om} :

« M^{le} »

« Le Journal officiel du 7 juillet a publié la nomination d'une commission choisie par M^{le} Le Ministre des Travaux publics, et qui semble chargée du travail qui nous a été confié par le Sénat. Après cette publication, ne vous paraîtra-t-il pas utile que le procès-verbal de votre séance d'aujourd'hui contienne le résumé des faits concernant la question du Palais des tulleteries depuis que votre C^{om} est constituée ! Dès les premiers jours de son installation, le Sénat a été saisi de cette question, dont l'Assemblée nationale avait eu à s'occuper, mais qui elle n'avait pas eu le temps de résoudre. »

Le Sénat a pris à cet égard ce projet en considération, sans que la moindre opposition se manifestât. Les bureaux ont été réunis,

ils ont choisis leurs commissaires, et notre commission s'est constituée sous la présidence de l'honorable M. Laboulaye.

Nous avons donc, Messieurs, un mandat formel du Sénat, et dans la mission qui nous a été confiée, nous le représentons dans ses droits comme dans sa dignité.

Notre première résolution a été de prier M. le Ministre des Travaux publics de venir dans la Commission pour qu'il nous fasse connaître ses sentiments personnels sur la question dont nous avons à nous occuper.

Cette réunion a eu lieu le 7 juin, et vous vous souvenez tous, Messieurs, de la parfaite courtoisie qui a présidé à une discussion, à la suite de laquelle une résolution formelle a été arrêtée entre M. le Ministre et la C^{on}.

Voici les termes mêmes du procès verbal de cette réunion :

... .. « la majorité de la C^{on} décide qu'elle restera saisie de la question, et qu'elle fera tous ses efforts pour arriver le plus tôt possible à une solution. après un échange d'observations M. le Ministre promet de nommer une commission consultative d'architectes et d'hommes compétents en semblable matière, qui sera chargée de faire très prochainement à la C^{on} parlementaire un rapport sur l'état actuel des ruines des tanneries, et sur le parti qu'il est possible d'en tirer. Et se séparant la C^{on} décide qu'elle ne se réunira que lorsque le travail demandé pourra lui être présenté et être discuté après l'examen qu'elle fera elle-même des ruines »

Vous vous souvenez, Messieurs, que regrettant le temps perdu depuis 1871 et dans la prévision de la grande manifestation nationale projetée depuis 1876 il a été reconnu par vous qu'il était utile de traiter le plus possible notre travail. aussi avons nous été étonnés de voir s'écouler plusieurs semaines sans connaître les auxiliaires qui nous avaient été promis par le Ministre.

Un mois venait de se passer, lorsque sous l'empire de ce sentiment de regret, nous nous sommes réunis le 6 juillet.

Voici les termes du procès verbal :

« plusieurs membres expriment le regret du retard apporté dans la nomination de la C^{on} Consultative dont la création a été convenue

à la dernière séance être vu le Ministre et la C^{on}. tous les retards qui pourront être apportés dans l'étude de cette question seront regrettables.

..... La C^{on} charge son rapporteur pour le cas où la nomination de la C^{on} des auxiliaires tarderait à se produire, de s'adresser et son voy à M^r le Ministre des travaux publics pour lui rappeler l'engagement pris à la dernière réunion.)

Nous en étions là, messieurs, lorsqu'au lendemain de cette séance, le journal officiel publiait l'arrêté du Ministre nommant une C^{on} qui d'emblée voulait substituer à la nôtre, et qui se compose, vous le voyez, de 4 sénateurs, 4 députés, et de six personnes étrangères aux deux chambres.

Nous n'avons rien à dire du choix des personnes qui offrent toute les garanties de savoir et de compétence, mais nous avons le devoir impérieux de nous rendre compte de la situation que cet incident imprévu fait à une C^{on} nommée par le Sénat, à laquelle la volonté du Ministre substitue une C^{on} où se trouvent d'autres membres de cette même Assemblée.

Beaucoup de nos collègues s'en sont émus, et nous devons par une explication nette et franche, répondre à leurs préoccupations. Tout d'abord ne vous semblera-t-il pas étrange que, sans communication nouvelle de sa part, M^r le Ministre ait oublié ce qui avait été si formellement arrêté à votre réunion du 7 juin?

Il est aussi permis de se demander si ce procédé respecte suffisamment l'initiative parlementaire? alors qu'il était si facile de formuler un projet depuis cinq années rien n'a été fait, c'est l'initiative parlementaire seule, qui deux fois a posé la question. cela devrait suffire à la mettre à l'abri d'un procédé dont elle a le droit de s'étonner. Le Sénat s'est absolument approprié la question, et c'est sa dignité seule qui est atteinte.

Cette C^{on} ministérielle dit assez par sa composition qu'elle n'est point destinée à remplacer les auxiliaires qui vous avaient été promis par M^r le Ministre. Nous y avons des collègues, la chambre des députés y a des représentants qui tous ne pourraient pas accepter cette mission restreinte d'avoir à nous fournir les renseignements qui pourraient nous être utiles.

Il n'est donc pas douteux que nous nous trouvons en présence d'une substitution, ou tout au moins d'une C^{on} chargée du même travail que nous. Nous avons donc le devoir de faire connaître au Sénat cet incident si injuste dans les traditions parlementaires.

Quoi qu'il arrive de cette situation nouvelle, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de vous arrêter quant à présent à la résolution suivante :

1.° la C^o nommée par le Sénat pour examiner la question du palais des Tuileries, ne pouvant être relevé de son mandat que par le Sénat lui-même, continue ses travaux qu'elle poursuivra aussi activement que possible.

2.° la C^o fera appeler et entendra à titre de renseignements tous les hommes spéciaux dont le concours lui paraîtra nécessaire))

M^r le Président répond que la C^o est toujours saisie de la question pour l'examen de laquelle elle a été nommée et qu'il est inutile d'y faire la déclaration.

M^r le g^{al} Riffaut pense qu'avant de prendre une résolution il faut provoquer une explication au sein de la C^o qui fera connaître le but et les intentions de M^r le Ministre.

M^r Robert Dehaut dit qu'il a été frappé comme ses collègues de la formation de cette C^o nouvelle par le Ministre, mais qu'il pourrait se faire que cela n'eut pas l'importance qu'on y attache, et que dans tous les cas il lui semblerait convenable d'inviter M^r le Ministre à venir au sein de la C^o.

M^r Caillaux ne s'oppose pas à ce que M^r le Ministre soit entendu, mais il trouve préférable que M^r le Président ait simplement avec lui un entretien dont le résultat sera communiqué à la C^o.

Ce dernier avis est adopté.

Toute décision ultérieure est ajournée.

La séance est levée

Le Président

Le secrétaire

Alfred Monnet

D. Labaudage

11

Séance du 13 juillet 1876.

Étaient Présents : MM^{rs} Laboulaye, Président, G^d Duffaut,
Robert Dehaut, Schalcher, De Franckin, Mealen, Caillaux, Monnet.

M^r Le Président dit que la réunion d'aujourd'hui a pour
but d'entendre M^r Le Ministre des Travaux Publics qui a exprimé
le désir de venir donner des explications à la C^{on}.

Réunie à 1 heure la C^{on} attend inutilement jusqu'à
2^h 1/4 l'arrivée du Ministre.

Avant de se séparer la C^{on} prie M^r Le Président de recevoir
le plus tôt possible M^r Le Ministre pour connaître ses intentions
et lui demande de ne pas procéder à l'installation de la C^{on}
nominée par lui le 7 juillet avant les explications que la
C^{on} sénatoriale attend, et qu'elle a eu le regret de ne pas
avoir aujourd'hui.

à 2^h 1/4 la séance est levée

Le Secrétaire

Alfred Monnet

Le Président

L. Laboulaye

Séance du 20 juillet 1876.

Etaient présents: MM^{rs} Schalcher, Caillaux, G^{al} Riffaut,
De Francien, Walens et Moumet.

M^r le Ministre des Travaux publics assiste à la séance.

Plusieurs membres expriment le désir que la réunion soit ajournée, vu l'importance du débat qui a lieu dans ce moment au Sénat et auquel doit prendre part l'honorable M^r Laboulaye.

Le Ministre répond qu'il ne lui sera pas possible de venir de quelques jours, et il prie les membres présents de vouloir bien recevoir ses explications.

M^r Schalcher prend la Présidence et lit un télégramme daté du 13 par lequel M^r le Ministre exprime à la C^{on} ses regrets de n'avoir pu répondre à l'invitation qui lui avait été adressée. La lettre de convocation ne lui est parvenue que dans la soirée du jour où devait avoir lieu la réunion.

M^r Caillaux exprime au Ministre l'étonnement de la C^{on} en apprenant la nomination par le Ministre d'une autre commission composée de Sénateurs et de Députés, ce qui ne lui paraît pas conforme à ce qui avait été convenu à la séance du 7 juin. M^r le Ministre, ce jour-là avait promis de donner pour auxiliaire à la C^{on} sénatoriale, une C^{on} technique, n'ayant qu'un caractère consultatif.

M^r le Ministre répond qu'il a peine à comprendre les susceptibilités de la C^{on} et qu'il n'a pas entendu faire autre chose que ce qui avait été convenu. La C^{on} nommée par lui n'a qu'un caractère consultatif son rapport sera adressé à la C^{on} du Sénat, seule chargée de conclure.

M^r Moumet rappelle que lors de la Constitution de la C^{on} M^r le Ministre a déclaré qu'en arrivant au Ministère il avait eu la pensée de faire étudier la question des C^{on} par une C^{on} extra-parlementaire où auraient figuré des Sénateurs et des Députés, mais que par suite de l'initiative prise par le Sénat, il avait renoncé à ce projet par respect pour le parlement, et que c'est alors qu'une

Commission Technique lui a été demandé comme auxiliaire.

Il ajoute qu'une C^{on} composée de 4 sénateurs de 4 députés, et d'hommes fort importants, présidée par le Ministre lui-même ne lui paraît pas comporter un rôle aussi secondaire que celui qui vient d'être indiqué et que personne ne peut lui attribuer un caractère purement consultatif.

M^r le Ministre répond que son droit de nommer une C^{on} comme lui seule est indiscutable, mais il déclare de nouveau et il demande que ses paroles soient retenues au procès-verbal : qu'il entend que la C^{on} instituée par lui n'a uniquement et absolument qu'un caractère consultatif, que c'est à la C^{on} sénatoriale qu'elle fera son rapport, et que cette dernière est seule saisie du travail définitif. C'est par cette déclaration formelle qu'il inaugurerà les travaux de la C^{on} extraparlamentaire qui n'a pas encore été réunie.

M^r Caillaux présente quelques considérations, et demande si en divisant les attributions des deux commissions, on ne pourrait pas tout concilier.

M^r le g^{ral} Riffaut appréciant la bonne foi de M^r le Ministre espère que tous les intérêts comme toutes les susceptibilités seront sauvegardés.

M^r Schalcher observe que le libellé qui précède à l'officiel la liste des commissaires choisis par M^r le Ministre porte les mots de reconstruction des triteries et que ces mots semblent limiter les attributions de cette C^{on} à l'examen d'une reconstruction.

M^r le Ministre répond que ce libellé a été mal rédigé, qu'il ne faut pas lui attribuer un sens restreint, et qu'il a entendu que la question devait être examinée dans son ensemble et à tous les points de vue.

La C^{on} décide qu'elle se réunira très-prochainement. La séance est levée à 3 h.

Le Secrétaire

Alfred Monnot

Le Président

G. Laboulaye

14

Séance du 31 juillet 1876.

Étaient présents: MM^{rs} Caillaux, Schalcher, Picard,
Robert Dehaut, De Franckien, Malens, Mornet.
M^r Laboulaye, retenu à Paris pour presider la distribution des
prix de l'École Monge, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.
M^r le G^{ral} Ruffaut, qui s'est rendu à Blois, pour y presider une distribution
de prix, s'excuse aussi de son absence.

M^r Schalcher prend la présidence.

M^r De Franckien fait l'historique des faits qui se sont
produits depuis la nomination de la C^{on} Sénatoriale. Il conclut à ce
qu'elle continue ses travaux sans se préoccuper de l'existence de la C^{on}
nommée par le Ministre.

M^r Robert Dehaut présente des observations d'où il résulte
qu'il faut éviter tout ce qui pourrait ressembler à un conflit et le
provoquer, et ne croit pas que la C^{on} puisse nommer une C^{on} technique
sans l'assentiment et le concours du Ministre.

M^r Caillaux répond que la C^{on} ne peut rester plus longtemps
dans la situation d'indécision que les circonstances lui ont faite, que
si on ne peut nommer une C^{on} sans l'assentiment du Ministre on
peut au moins appeler dans la C^{on} des hommes compétents pour
être renseignés par eux.

M^r Picard pense qu'il serait opportun de demander au
Ministre de vouloir bien venir dans la C^{on} pour y donner des
explications.

M^r Mornet dit que M^r le Ministre a formellement déclaré
que la C^{on} Sénatoriale était seule saisie de la question au fond,
et que si cela pouvait être de nouveau débattu, il ne lui semblerait
pas possible de pouvoir accepter cette situation sans en rendre
compte au Sénat.

M^r Malens dit que l'examen de la question au fond est
en dehors du mandat donné par le Sénat et que la C^{on} ne doit
délibérer que sur la question de savoir s'il sera nommé une C^{on}.

M^r Picard répond qu'il faut se placer à un point de vue plus élevé, que c'est le pouvoir législatif qui a soulevé la question et non le pouvoir exécutif, et que dès lors c'est au premier qu'il appartient de la résoudre.

Il propose formellement que le Ministre soit invité à venir de nouveau dans la C^o.

Cette proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.

La C^o décide qu'elle convoquera pour les entendre les hommes compétents qui lui sont indiqués comme devant lui donner des renseignements utiles.

M^r Walens, auquel se joignent plusieurs collègues, propose de décider que la C^o se rendra au palais des Tuileries, que M^r le Ministre sera prévenu de cette décision, et invité à se faire représenter à cette réunion.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée, et la C^o décide que cette réunion au palais des Tuileries aura lieu dans la matinée du jour de la plus prochaine séance du Sénat.

à 2 h la séance est levée

Le Président

Le secrétaire

D. Laboulaye

Alfred Monney

Séance du 3 Août 1876

Étaient présents: M^r le Ministre des travaux publics.
M^r Lafuel architecte des palais nationaux
M^{ms} Schalcher, Picard, G^{al} Ruffaut
Robert-Dehaut et Monnet.

à 9^h 1/2 la Commission se réunit au Palais des tuileries, et procède
à l'examen des ruines du palais en cherchant à apprécier
le parti qu'il est possible d'en tirer.

M^r le Ministre formule son opinion qui est de faire
tous les efforts et tous les sacrifices possibles pour consacrer le
Palais des tuileries au moins dans ses formes extérieures.

Les Membres de la Commission émettent entre eux de
nombreuses observations, et expriment le regret que des mesures
conservatrices pour mettre les ruines à l'abri des intempéries
n'aient pas été prises depuis 1871.

La majorité de la C^o pense que quelques parties des façades
sont dans un état suffisant de conservation pour pouvoir être
utilisées dans des travaux de restauration.

La Commission s'ajourne au lendemain pour
formuler ses conclusions.

Le Secrétaire

Alfred Monnet

Le Président

L. Laboulaye

6

17

Seance du 4 aout 1876

Etant presents: M^{rs} Laboulaye, President, Schalcher, G^{al} Riffaut, Picard, Crobert-Dehaut, Malens, De Francheu, Monnet

Les proces-verbaux des deux dernieres reunions sont lus et adoptes.

M^r L'architecte Chardoy est appele par la C^{on} a laquelle il soumet les plans de restauration du palais des tuleries exposes par lui en 1872 la C^{on} ecoute avec un vif interet les details qui lui sont donnes par M^r Chardoy qui ne doute pas de la possibilite d'utiliser ce qui reste du Palais. Selon lui il seroit a jamais regrettable au point de vue de l'art de laisser disparaitre le seul monument qui reste a la Trance des grands architectes Philibert Delorme et Jean Bulan. — M^r Chardoy se retire —

M^r Le general Riffaut croit que la C^{on} n'est pas beaucoup plus avancee qu'au premier jour, et n'est pas a meme de se prononcer sur le fond.

M^r Picard trouve au contraire que la question est fort avancee, et demande qu'un rapport soit presente au Senat, mais il veut que le rapport dise qu'il n'y a pas lieu de nommer une Commission parcequ'il faut laisser au Ministre la responsabilite qui lui appartient, il veut que le rapport constate tous les inconvenients auxquels l'Etat est expose en laissant ^{l'engagement} les questions de travaux par les architectes. Il ajoute que les decisions definitives et que l'ouverture des credits n'appartiennent qu'au Parlement auquel le ministre doit sous sa responsabilite faire ses propositions.

M^r Schalcher dit qu'en operant ainsi la C^{on} ne repondra pas a l'attente general.

M^r Monnet n'ignore pas toutes les difficultes que peut rencontrer une loi de cette nature, venue de l'initiative Parlementaire et soumise au vote des deux Chambres, ce sentiment lui fait accepter la proposition de M^r Picard, mais a la condition que le rapport fera connaitre l'avis et le desir de la C^{on} sur le fond de la question: cela est d'autant plus opportun qu'il resulte des declarations faites la veille par M^r le Ministre que son desir d'une restauration est en complete harmonie avec celui de la majorite de la C^{on}.

M^r Robert-Dehaut déclare qu'il n'admet pas que ce qui reste des tuileries puisse disparaître. Il désire que le rapporteur se place exclusivement au point de vue de la conservation d'une œuvre d'art, et sans se préoccuper de la destination du monument.

M^r Picard dit qu'il ne s'agit pas d'une reconstruction, mais d'une restauration de l'œuvre primitive, et s'élève contre la pensée que des architectes voudraient y introduire des modifications. Il faut rétablir le monument dans ses formes extérieures d'autrefois. L'intérieur pourra être consacré soit à un musée, soit à toute autre destination d'une installation peu coûteuse.

M^{rs} Robert-Dehaut, Tranchesi et Monnet-échangent quelques considérations de la nature de celles des précédents orateurs.

En quelques mots très-clairs et très-précis M^r le Président résume la discussion et propose d'adopter les conclusions suivantes :

Le rapport rendra compte des travaux de la C^m, il dira qu'il appartient à M^r le Ministre des Travaux publics de préparer un projet de loi net et précis qu'il soumettra aux Chambres et qui portera la demande du crédit nécessaire, ce que la C^m ne serait point et même de faire aujourd'hui, que la responsabilité de cette proposition appartient au pouvoir exécutif et qu'il faut la lui laisser.

toutefois la C^m trouve que les études qu'elle vient de faire lui font un devoir d'émettre son avis sur le fond de la question, et elle déclare qu'en se plaçant exclusivement au point de vue de l'art, elle est d'avis d'une restauration aussi prochaine que possible du Palais des Tuileries dans ses formes extérieures primitives.

Elle croit que des portions notables de ce qui reste peut être conservé. Elle demande à M^r le Ministre que des mesures soient prises de suite pour arrêter l'œuvre de dégradation.

Elle demande enfin qu'un projet de loi dans ce sens soit présenté aux Chambres.

Par ces considérations qui précèdent la C^m pense qu'il y a peu lieu de proposer au Sénat la nomination d'une C^m.

Ces conclusions sont adoptées.

M^r le Président soumet à la C^{on} le projet de loi présenté par M^r le Ministre des Finances pour l'aliénation du Palais du quai d'Orsay, qui lui a été renvoyé par le Sénat.

M^r Picard présente une observation sur l'art. 2. et invite le Rapporteur à demander une explication à M^r le Ministre des Finances.

La C^{on} Considérant qu'il importe de ne pas laisser plus longtemps les ruines de ce Palais dans l'état improductif où elles sont aujourd'hui, Considérant que les grands services publics qui y étaient installés sont désormais très-convenablement établis dans d'autres bâtiments de l'Etat et que le palais du quai d'Orsay n'est nécessaire à aucun service public.

La C^{on} propose l'adoption du projet de loi tel qu'il a été présenté par M^r le Ministre des Finances.

La séance est levée.

Le secrétaire

Alfred Monnet

Le Président

D. Laboulaye

Séance du 21 Novembre 1876.

Étaient présents: MM^{rs} Delaboulaye, Président, Caillaux, 9^{al}
Riffaut, Malens, Robert Dehaut, Franckien,
Schalcher et Monnet.

M^r Ernest Picard s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M^r Monnet, rapporteur, donne lecture de son rapport tendant, conformément
à la demande faite par M^r le Ministre des finances, à l'aliénation de la
propriété domaniale connue sous le nom de Palais du quai d'Orsay.

Après la lecture de ce rapport, personne ne demandant la parole, M^r
le Président le déclare adopté, et invite M^r Monnet à le déposer
sur le Bureau du Sénat à la séance du jour.

M^r Monnet donne ensuite lecture de son rapport sur la question
des Tuileries.

Après cette lecture, M^r Malens prend la parole et dit que si
la majorité de la C^m a exprimé plusieurs fois son désir de voir restaurer
les Tuileries, elle n'a pas été jusqu'à proposer une résolution sur laquelle
le Sénat serait appelé à voter.

M^r Monnet répond que les considérations contenues dans son rapport ne lui
semblent que la reproduction exacte des délibérations de la C^m ainsi que
peuvent le témoigner les procès-verbaux, et la résolution qu'il propose
ne lui a semblé que la sanction naturelle de ces délibérations.

M^r le Président pense que la C^m doit se borner à exprimer dans le
rapport son double désir de voir restaurer les Tuileries et de laisser au
pouvoir exécutif la responsabilité qui lui appartient.

M^r Caillaux prend ensuite la parole et dit qu'il n'y a pas urgence
à voter sur le rapport, que par là la C^m se dégarirait d'une
question qui depuis la prorogation du Sénat a pu recevoir des solutions
qui n'ont point encore été communiquées à la C^m parlementaire
qu'il importe que M^r le Ministre lui fasse connaître l'état
actuel de la question et lui remettant les renseignements qui
ont été promis et qui ont dû être préparés par la C^m
extraparlamentaire nommée le 7 juillet. Ce n'est qu'après ces

Communications que la C^{on} pourra voter avec une parfaite connaissance de cause, sur les conclusions qui lui sont proposées - Et ajoute que parmi les incidents élevés par la presse et qui pourraient faire croire que la question est tranchée en principe sans le concours du Parlement, se trouve une promesse récente qui aurait été faite par le Ministre au Conseil Municipal de Paris, de laisser ouvrir une rue pour les voitures traversant le jardin des Tuileries sous les murs mêmes du Palais et venant augmenter ainsi la circulation de la rue du Bac déjà trop encombrée.

Par tous ces motifs il demande que M^r le Ministre soit de nouveau entendu par la C^{on} et que la discussion du rapport soit renvoyée jusqu'à ce moment là.

Plusieurs membres émettent des observations, et la proposition de M^r Caillaux mise aux voix est approuvée par 5 contre 3.
 M^r le Président prie M^r Hornet secrétaire d'informer M^r le Ministre des travaux publics de la décision de la C^{on} et de lui demander le jour où il voudra être entendu.
 La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire
 Alfred Marnet

Le Président
 D. Laboulaye

Séance du 19 décembre 1877

Sont présents : MM^{rs} Laboulaye, président, 9^{al} Riffaut, Malher, Robert-Dchaux, Schalcher, Picard, Caillaux, De Franckin, Monnet.
M^r le Ministre des Travaux publics assiste à la séance.

M^r Monnet demande à M^r le Ministre les modifications qui ont pu être apportées dans l'état de la question pendant la propagation des thèses.
M^r le Ministre répond que la C^m extraparlamentaire sur le rapport d'une sous-commission a complètement abandonné la pensée de la démolition du Palais des Tuileries, M^{rs} les ingénieurs et architectes, au nombre desquels se trouvent M^{rs} Lefuel, Duc, et Reynaud, ont reconnu eux-mêmes qu'une restauration du monument était possible et désirable.
M^r le Ministre ajoute que c'est la son opinion personnelle, et qu'il a toujours considéré que la destruction des Tuileries serait un acte de vandalisme auquel il ne saurait se prêter.

Il dit que M^r Lefuel ayant proposé ce mode de restauration des murailles, il lui a ouvert un crédit pour qu'une expérience soit faite au Palais même. Mais ce mode d'opérer devant entraîner des dépenses considérables, et M^r Reynaud en offrant un autre beaucoup moins dispendieux, l'a aussi ouvert un crédit à cet ingénieur pour que l'expérience de son procédé soit également faite. Elle se poursuit ce moment et semble promettre d'excellents résultats.

M^r le 9^{al} Riffaut prend la parole et dit qu'il est heureux d'apprendre que des hommes compétents reconnaissent qu'une restauration est possible, et que s'il avait parlé de sauver les ruines avant de les reconstruire, c'était sous la réserve des expériences ordonnées par le Ministre et qu'il se rend aux conclusions de la sous-commission.

M^r Monnet demande à M^r le Ministre ce qu'il y a de vrai dans un projet dont les journaux ont parlé et qui consisterait à autoriser la ville de Paris à creuser une voie pour les voitures sous les fenêtres mêmes des Tuileries, ce qui lui semblerait porter une grave atteinte à l'aspect et à l'ensemble du monument.

M^r le Ministre répond qu'il effect des pourparlers sur ce lieu

Entre lui et la ville de Paris, que d'abord des ingénieurs frappés des dangers que pouvait offrir le peu de largeur des quaiets du Louvre donnant dans la rue de Rivoli, lorsqu'à l'époque de l'exposition la circulation serait augmentée, lui avaient proposé l'élargissement de ces quaiets. Mais qu'il avait bientôt reconnu que l'aspect monumental du Louvre en serait dénaturé et qu'il y aurait là une dépense considérable de plusieurs millions et qu'ainsi ce premier projet avait été abandonné.

De là était venue la pensée de créer une voie carrossable commençant de la rue du Louvre à la rue de Rivoli et longeant les Tuileries, et que ce projet serait exécuté aux frais de la ville de Paris.

M. Mounet demande si M. le Ministre ~~peut~~ pourroit donner suite à ce projet sans le soumettre aux Chambres.

M. le Ministre répond qu'il n'est pas encore fixé sur ce point.

M. Caillaux prend la parole et dit qu'il n'a point changé d'avis et qu'il est toujours desirieux de voir disparaître ce qui reste des Tuileries, mais qu'un traité passé entre le Ministre et la ville de Paris pour la création d'une rue lui semble engager définitivement le questeur qui doit rester entire jusqu'à la décision des Chambres. que dans tous les cas l'aliénation du domaine de l'Etat ne peut être autorisée que par une loi. ^{qu'il pense qu'il n'y a pas là aliénation. mais}

M. le Ministre répond que si après examen une loi est reconnue nécessaire, elle sera soumise aux Chambres.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire
Alfred Mounet

Le Président
G. Labrousse

Séance du 20 déc 1876

sont présents M^{rs} Delaboulaye président
Robert-Dehaut, Malcus, g^{al} Riffaut, de Francklin,
Schalcher et Mornet secrétaire.

absents M^{rs} Epicard et Caillaux.

~~Après~~ le procès verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

— M^r le président donne la parole à M^r
Mornet pour la lecture de son rapport.

(voir le rapport N^o 92)

— après quelques observations le rapport est
adopté à l'unanimité.

Le président

D. Laboulaye

Le secrétaire

Alfred Mornet

Séance du 29 Janvier 1880

Le 29 janvier 1880 la C^m sénatoriale des tuileries s'est réunie au Palais du Luxembourg pour examiner la loi votée par la Chambre des députés le 29 juillet 1879 et tendant à faire disparaître les ruines du palais des tuileries.

Avant de se réunir, la Commission avait été complétée de la façon suivante: Le 1^{er} bureau de mai 1876 avait nommé M. le B^{is} de Lareinty et remplacement de M. Ernest Picard. délégué

Le 4^e bureau avait nommé M. Carnot et remplacement de M. le G^{ral} Ruffaut. vice-délégué.

Le 6^e bureau avait nommé l'Amiral de Kerjégu et remplacement de M. le M^{re} de Francheville. délégué.

Sont présents à la séance du 29 M^{rs}: Laboulaye, Président, Caillaux, Carnot, Malens, A^l de Kerjégu, Schalchet, Robert Dehault et Mornet secrétaire.

M^{rs} Laboulaye et Mornet donnent à la C^m des explications qui font connaître l'état présent de la question et les phases qu'elle a traversées depuis le dépôt du rapport en 1876.

M^{rs} Schalchet combat la loi votée par la chambre des députés et demande que le palais des tuileries soit conservé tel qu'il a été construit par Philibert Delorme. Il y trouve les spécimens les plus précieux d'une architecture dont il faut perpétuer la tradition.

M^{rs} Carnot pense que la loi votée par la chambre pourrait être adoptée par le Sénat, mais qu'il faut à la C^m des renseignements plus complets.

M^{rs} Malens dit que si l'on pouvait espérer la conservation du palais il y a quelques années, cela ne lui semble plus possible par suite des dégradations du temps. Il désire que le Sénat adopte la loi votée par la chambre des députés.

M^{rs} Robert Dehault dit que si l'état des ruines du palais peut permettre la restauration, il veut cette restauration, l'affirmation en contraire pourrait seule le décider à adopter la loi votée par la chambre des députés. Il demande que la C^m consulte des hommes compétents.

M^{rs} l'Amiral de Kerjégu se range à cet avis.

M. Caillaux persiste dans l'opinion qu'il a toujours exprimée qu'il faut faire disparaître les usines des tricolores mais pour arriver à une reconstruction.

Il ne s'oppose nullement à ce que des hommes compétents soient consultés, il désire que le Ministre soit entendu.

M. Schœlcher demande que des architectes soient entendus par la C^m et notamment M. Farné.

M. Mornet pense qu'il n'y a pas lieu de modifier les premières conclusions de la C^m et s'associe au vœu exprimé par ses collègues d'entendre tout les architectes.

M. Le Président résume les opinions des différents membres de la C^m. à l'unanimité la C^m décide qu'avant d'arrêter ses conclusions elle entendra M. Le Ministre des travaux publics, qu'elle se rendra ensuite sur les lieux, et qu'elle demandera à Paris des architectes les plus compétents.

à 2 heures la séance est levée.

Le Secrétaire

Alfred Mornet

Le Président

Ed. Laboulaye

27

Réunion du 8 Mai 1880

Sont présents : Mm. Laboulaye. Président - Schœlcher, Vialens, Carnot, De Lacroix, Robert Dehaut - Balthé Monnet.

M. Varray, Ministre des travaux publics, et M. Sadi-Carnot
Sous Secrétaire d'Etat assistent à la réunion -

M. Monnet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président demande à M. le Ministre de vouloir bien faire connaître à la C^m les projets du gouvernement en ce qui concerne le palais des Tuileries.

M. le Ministre, après avoir déposé des plans dressés en vue d'une reconstruction, dit qu'il ne peut admettre le projet voté par la Chambre des Députés qui fait disparaître ce qui reste des tuileries et le remplace par un jardin. Le défaut de parallélisme des bâtiments du Louvre serait d'un aspect disgracieux; il faut que les ruines soient restaurées si les architectes déclarent que cela se peut, ou dans le cas contraire, qu'elles soient remplacées par une construction nouvelle se rapprochant autant que possible du palais construit par Philibert Delorme. Il reste à connaître la dépense qui deviendra nécessaire, et c'est sur ce point que M. le Ministre appelle toute l'attention de la Commission.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat donne lecture des conclusions d'un rapport de M. Viollet-le-Duc qui affirme que dans l'un ou l'autre cas, la dépense sera à peu près la même. La reconstruction du Palais lui paraît indispensable. Il pense que la C^m devra en indiquer la destination et croit que le Musée des peintures vivants, qui est actuellement au Luxembourg pourrait y être très utilement installé -

M. Le Ministre ajoute que quelques esprits s'arretent, ce moment à un projet qui se referait dans une certaine mesure à la reconstruction des tuileries, et s'agitait de disposer les pavillons de Flore et de Marsay pour recouvrir l'un le seriat, l'autre la chambre des Députés, le palais du quai d'Orsay étant restauré, serait attribué à la cour des comptes. Les Chambres auraient entre elles une communication facile par deux galeries qui rejoindraient le pavillon de Philibert Delorme.

M. De Lascinty donne quelques explications sur les travaux de la Com. extra-parlementaire dont il faisait partie et qui avait été nommée par le gouvernement pour étudier la question des tuileries. à l'unanimité elle a décidé que ce Palais ne pourrait disparaître. Il demande que pour être lié, fait sur le crédit nécessaire, lui lequel soit entendu. La somme de neuf millions indiquée par M. Villet-Leduc lui semble exagérée.

M. Malens croit que l'on pourrait voter la loi adoptée par la Chambre des Députés sans se préoccuper de ce qu'il y aura à faire ensuite; il demande en tous les cas une étude approfondie de la question et l'avis des hommes les plus compétents.

M. Schalcher demande que soit par une restauration soit par une reconstruction l'architecture de P. Delorme soit scrupuleusement respectée, comme un type précieux à conserver.

M. Le Ministre croit que les murs actuels sont plus solides qu'ils ne le paraissent, ce qui dans tous les cas sera examiné avec soif. il dit que selon lui dans le cas où l'on adopterait la loi votée par la Chambre de Députés, un article de cette même loi devrait prescrire une reconstruction nouvelle et immédiate.

il préfère les ruines telles qu'elles sont au vide que ferait leur disparition.

M. De Lascinty, Grallie et Monnet échangent quelques observations, mais sont d'accord sur le fond qui est d'assurer la restauration ou la reconstruction immédiate des tuileries.

M. Le Président résume ce qui a été dit pendant

La séance et au nom de la C^m remercie M. le Ministre et M. le sous secrétaire d'Etat des communications qu'ils ont bien voulu lui faire.

La C^m décide qu'elle se réunira de nouveau le mardi 11 mai à 1 1/2 et que ce jour-là elle entendra M. Les architectes Lefuel et ami.

La séance est levée à 2 heures.

Le secrétaire

Le Président

Alfred Monnet

Le Laboulaye

Séance du 11 Mai 1880 (1^{re})

Sont présents : M. Laboulaye, Président, Carnot, De Larevigny, Dabli, Schatche, Malens, Rolus de haucet et Monnet secrétaire.

M. Lefuel architecte des palais nationaux est introduit et invité par le Président à faire connaître à la C^m le résultat de ses études relatives au palais des tuiteries.

M. Lefuel répond que les ruines du palais peuvent être restaurées et que cette restauration serait beaucoup moins dispendieuse qu'une construction nouvelle. certaine partie dont la solidité est assurée ^{est il} peuvent être très utilement conservées. si l'on supprime par la pensée ce qui reste des tuiteries rien ne serait plus choquant que l'aspect du Louvre dont l'axe serait absolument dévié de l'axe de la place de la Concorde. M. Lefuel faisant de côté la question de l'aménagement intérieur du palais estime que le crédit nécessaire pour la restauration s'élèverait pas 5 millions.

M. De Larevigny rappelle que ces indications sont conformes aux chiffres qui avaient été établis par la C^m extraparlamentaire dont il faisait partie. M. Lefuel a depuis ajouté qu'il espérait traiter ~~sur~~ la question sur des plans, qui à cette heure il a fait établir dans ce moment qui seront très précis et très complets.

et qu'il se met à la disposition de la C^m s'il lui convenait de l'entendre de nouveau et d'examiner les plans qu'il pourra lui soumettre d'ici à quelques jours.

Cette proposition est acceptée. M. Lepuel se retire.
M. l'architecte Ramé est introduit.

M. Ramé pense que l'on peut facilement restaurer le palais des Tuileries pour le consacrer ensuite à un musée renouant complètement celui du Louvre. Une restauration coûtera beaucoup moins cher qu'une construction nouvelle, et les murs qui sont encore debout sont beaucoup plus solides qu'un enduit superficiel ne pourrait le laisser croire. M. Ramé fait connaître le devis du projet de restauration, préparé par lui, et qui s'élève à 4.000.000. Toutes les dépenses, dit-il, ayant été très largement établies.

La C^m prend connaissance des plans apportés et dressés par M. Ramé. Les plans sont laissés à la C^m et déposés à la questure du Sénat.

M. Le Président remercie M. Ramé de ses communications.

M. Malens prend la parole et dit que si le palais des Tuileries doit être reconstruit, il demande que ce grand travail soit donné au concours.

M. Coatlhe demande que la question de la destination intérieure soit réservée et que dans tous les cas le projet tienne un grand compte des souvenirs historiques.

M. Monnet croit que si la C^m sénatoriale reste fidèle à ses premières conclusions elle devrait les compléter et finir dans la loi la destination du palais des Tuileries, chez lui cela est nécessaire pour acquiescer un plus grand nombre d'adhésions au projet.

M. Le Président résume les observations échangées, constate que la C^m semble unanime pour une reconstruction, et qu'elle aura et cela la bonne fortune d'être d'accord avec M. le Ministre des Travaux publics.

à 2^h 1/2 la séance est levée

Le Secrétaire

Alfred Monnet

Le Président

Ed. Laboulaye

1880
Séance du 20 mai — 2 heures —

Sont présents M^r Laboulaye président, Schalluel, Balthie, de laumont, Robert-Delaut et Monnet Secrétaire.

— M^r Carnot absent se fait excuser.

— M^r Lefuel, membre de l'Institut, et architecte des palais nationaux est introduit, et communique ses plans, anciens et nouveaux, qui ont été dressés à différentes époques pour le palais des Tuileries.

La commission les examine avec une grande attention et beaucoup d'intérêt.

— M^r Lefuel donne lecture d'une notice historique sur les transformations du palais des Tuileries jusqu'à l'année 1833.

Après cette lecture M^r Lefuel se retire, et la commission charge M^r Monnet de préparer le rapport qu'elle devra soumettre au Sénat.

La séance est levée à 3 heures

Le secrétaire.

Alfred Monnet

Le président

Laboulaye

F. S. V. P.

Séance du 8 Juin 1880 2 heures

Sont présents M^{rs} Delaboulaye président
B^{an} de Lacroix, Schalcher, Carnot et
Monnet secrétaire. - procès verbal lu et adopté.

M^r Monnet ayant été, à la précédente
séance désigné comme rapporteur, et invité
par M^r le président à donner lecture de son
rapport.

Sous la réserve de quelques observations
dont le rapporteur aura à tenir compte avec
le dépôt de son travail, le rapport est approuvé
et adopté par la commission.

à 3 heures la séance est levée.

Le secrétaire

Alfred Monnet

Le président

Delaboulaye



réunion du 16 juin 1881

Sont présents M^{rs} Delaboulaye président, Lathie
Carnot, Caillaux, de la Vinty, Malou, Schalcher
et Mornet secrétaire.

— M^r Sadi-Carnot ministre des travaux publics
assiste à la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de
la dernière séance, M^r le président prie M^r le
ministre de vouloir bien faire connaître à la C^{on}
les faits qui se sont produits depuis le dépôt du
rapport sur le bureau du Sénat le 21 juin 1880.

— M^r le Ministre rappelle que la C^{on} avait été saisie
de l'examen de projets préparés par M^r Lefuel, et
qu'àussitôt la mort de cet architecte éminent il a
eu devoir confier la continuation de ces études à M^r
Charles Garnier l'habile architecte de l'Opéra.
cette situation, résultant de la mort de M^r Lefuel, a
naturellement apporté des retards dans des études
qu'il a fallu reprendre de nouveau.
aujourd'hui elles sont terminées et le Ministre
vient les soumettre à la Commission dans l'espoir
d'arriver à un accord, qui hâtera une solution
désirée par tout le monde. —

M^r le Ministre présente à la C^{on} plusieurs
projets de M^r Garnier qui donnent lieu à des
observations de la part de plusieurs membres.

il résulte de la discussion, que ce qui a toujours
été dit par la C^{on} se confirme de nouveau,
c-à-d qu'il est absolument indispensable qu'un
édifice soit élevé entre les deux ailes du Louvre.

Trois projets différents sont examinés et la C^{on} donne
la préférence à celui qui, tout au moins par les formes
intérieures

du Monument se rapproche le plus du palais
 construit par Philibert Delorme. — d'accord
 avec M^r le Ministre elle pense qu'aucune
 suite ne doit être donnée aux autres projets
 — M^r le Président remercie M^r le Ministre
 des intéressantes communications qu'il a
 bien voulu faire à la C^{on}, et exprime l'espérance
 que cette question depuis si longtemps en suspens,
 recevra bientôt sa solution.

— Sans se mettre en contradiction avec ses
 précédentes décisions, la C^{on} reconnaît qu'après
 le temps écoulé, et les épreuves subies depuis 10 ans,
 elle ne peut aujourd'hui affirmer que les ruines
 du palais des Tuileries sont en état de supporter
 une restauration, et elle a voulu laisser au
 gouvernement le soin de déterminer ^(les conditions) dans quelle
 un projet de reconstruction sera présenté aux Chambres.

— la C^{on} exprime le vœu que la loi qui autorisera
 la démolition des restes des Tuileries, prescrive en
 même temps la construction immédiate d'un projet
 palais dont les façades devront autant que possible
 reproduire celles du palais de Philibert Delorme.

Le palais sera destiné à un Musée d'art
 Moderne.

Le gouvernement est invité à donner une suite au
 prochain que possible au projet, et à demander
 aux Chambres les crédits nécessaires à son exécution.

M^r Monnet secrétaire est chargé de présenter au
 Sénat un rapport supplémentaire de manière
 que le Sénat puisse prendre une décision pendant
 la présente session.

à 3 heures la séance est levée

le secrétaire
 Alfred Monnez

le président

Séance du 30 Juin 1881

Sont présents M^{rs} Delaboulaye président, Carrot, Caillaux, Malens et Morinet secrétaire.

— M^r le président ouvre la parole à M^r Morinet qui dit qu'il a eu une entrevue avec M^r le Ministre des Travaux publics qui adopte le rapport supplémentaire et les conclusions dont il va donner lecture.

— M^r Morinet lit son rapport qui est adopté par la commission qui lui demande de le déposer sur le bureau du Sénat à la séance d'aujourd'hui.

à 7 heures la séance est levée.

Le secrétaire

Alfred Morinet

Le président

Séance du 6 Juin 1882

La séance a été ouverte sous la présidence de M^r Carrot, Doyen, en l'absence de M^r Delaboulaye qui se fait excuser pour cause de maladie.

Sont présents M^{rs} Carrot, Barthélemy, P. Billard, Challemel-Lacour, Schalicher, Dieudé, Deshay, de Lerouge, et Malens.

M^r Malens est nommé secrétaire en remplacement de M^r Morinet.

M^{rs} Challemel-Lacour et Dieudé Deshay, nouveaux

membres de la Commission, expriment au nom de
leurs bureaux respectifs la pensée de la disparition
immédiate des ruines de Quiberon.

M. Barthélemy-Salé, au nom du 2^e bureau,
croit au contraire qu'il faudrait assurer le remplacement
par un musée relié aux deux ailes destinées
aux deux chambres.

Après un rapport sommaire fait par M. Mallevy,
la discussion est ouverte.

M. de Lareinty soutient la nécessité de la
concordance entre la destruction et la reconstruction.

M. Challemeil-Saloux pense au contraire qu'il
faut d'abord faire disparaître les ruines qui
ne peuvent être conservées dans une position
quelconque ainsi qu'on l'avait espéré. Il
suffira que le Gouvernement s'engage à
proposer dans un délai rapproché un
projet de reconstruction analogue à celui qui
avait été pris en considération par la
Commission.

M. Schalicher constate que tout le monde est
d'accord pour les deux mesures proposées
par M. de Lareinty et qu'il y aurait seulement
à savoir quels sont aujourd'hui les projets
du Gouvernement. Peut-être conviendrait-il
d'entendre le Ministre.

M. de Lareinty et M. Challemeil-Saloux sont
d'accord pour entendre le Ministre.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée

Le Président

Carnot

Le Secrétaire

J. Mallevy

37

Séance du 15 Juin 1882

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Carnot, en l'absence de M. Luboulaye, excusé. Sont présents M. M. Carnot, Schalcher, de Lareintzy, Challemeil-Sacour, Decoudrès, Desly, Brette, Barthélemy, St. Milaire et Malens.

~~M. Malens~~ M. Ferry, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts assiste à la séance.

M. de Lareintzy expose les motifs qui ont engagé le Sénat à s'admettre la démolition qu'à la condition d'imposer en même temps, l'exécution d'une construction nouvelle et pense qu'il faut persister.

M. Schalcher exprime le même sentiment.

M. le Ministre répond que dans la pensée du Gouvernement une nouvelle construction est nécessaire pour corriger les inconvénients, au point de vue de la perspective, qui résulteraient de la démolition: un musée d'art moderne est réclamé à bon droit et remplirait le but désiré. S'il n'y a pas encore de projet présenté, c'est que le plan ~~présent~~ dressé par M. Garnier serait trop coûteux: mais un projet sera proposé prochainement et il faut d'abord faire disparaître les ruines.

M. Challemeil-Sacour parle dans le même sens.

M. Brette demande si on doit utiliser les ruines.

M. le Ministre répond négativement.

En présence de la déclaration du Gouvernement, M. M. Schalcher et de Lareintzy se rallient au projet de loi qui est adopté à l'unanimité.

38
M. Maleus est nommé rapporteur.

La séance est levée

Le Président

Le Secrétaire

J. Maleus

Séance du 20 juin 1882

La commission se réunit à six heures
et demie sous la présidence de M. Carnot,
en l'absence de M. Saboulaye excusé.

Sont présents M. M. Carnot, Scholcher,
Oatier, de Larceny, Dieudonné Desly, Barthélemy
et Bilain, Challemel-Lacour et Maleus.

M. Maleus donne lecture du rapport
concluant à l'adoption du projet de loi
portant ouverture d'un crédit de 50000 fr.
pour faire des paravents les ruines des
Cuireries et contenant l'engagement
pris par M. le Ministre de l'Instruction
publique et des Beaux-Arts dans la
présente séance.

Après l'échange de quelques observations
le rapport est adopté.

La séance est levée

Le Président

Le Secrétaire

J. Maleus